

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2007 À 20 HEURES 30

Convocation du 11 mai 2007.

Le conseil municipal s'est réuni le mardi vingt-deux mai deux mil sept à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD, GUÉLIN et ARNAUD.

Absente excusée : Mme BRÉARD.

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 30 mars 2007 a été approuvé à l'unanimité.

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire remercie Mle Anne JONVAL, Directrice Adjointe du Syndicat des Eaux, de s'être déplacée pour faire le point sur le projet.

Mle Jonval fait un rapide rappel de l'existant et confirme que la station actuelle fonctionne parfaitement.

À l'origine, il avait été prévu de créer une seconde station dédiée aux nouvelles eaux à traiter. Face au nombre de nouveaux habitants à pouvoir se connecter, environ l'équivalent de 200 personnes, et compte tenu que la station actuelle est calibrée pour un maximum de 360 équivalents habitants, la décision finale a été de connecter le nouveau réseau à l'actuel et donc de prévoir une extension de la station existante, ce qui revient nettement moins cher à la collectivité.

Les travaux commenceront par le réseau de Peuplat puis celui des Charpentières. Parallèlement, les tractations pour que le syndicat puisse acquérir les terrains nécessaires auprès des propriétaires actuels seront lancées.

Actuellement, les contacts avec les financeurs (Conseil Général, Agence de l'Eau) sont en cours. La réponse est attendue pour courant juin prochain.

Le montant des travaux est estimé à 398 000 € HT pour Peuplat et à 164 000 € HT pour les Charpentières.

Espoir est donné quant à un premier coup de pioche avant la fin d'année 2007.

Après avoir répondu à quelques questions complémentaires, Mle Jonval prend congé.

CONSTRUCTIONS BORD DE CHARENTE

Les passerelles : Ces ouvrages sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Les fournitures ont été livrées le 23 avril dernier et stockées chez M. Patrick Monneau. La réception quantitative a eu lieu en présence du Directeur Technique de la CDCHS, du fournisseur (Sté BOISDEXTER), de l'entreprise de montage (Sté CARRÉ VERT), de MM Tissandier, Chiron et Monneau.

Ces ouvrages devront être installés sur la servitude de marchepieds, le long du domaine public fluvial. Le Conseil Général, gestionnaire du fleuve, était représenté par MM Loriou et Delavaud du service des voies d'eau. L'implantation des ouvrages a été confirmée.

L'installation a été effectuée le 4 mai 2007 avec l'autorisation des riverains.

Les bornes anti-stationnement : Ces ouvrages devraient être installés semaine 21 ou 22 par la société CARRÉ VERT.

Ces bornes protégeront le plateau de traitement des eaux usées de l'aire de loisirs et la stèle du D^r Jean, place de l'église.

TRAVAUX DE VOIRIE

La Place : Après consultation des habitants du hameau et avec leur accord, deux plates-formes seront construites pour y mettre deux grands bacs d'ordures ménagères. Les travaux seront effectués à titre gracieux par la société BTPS.

Ainsi, les services chargés de la collecte n'auront plus à manœuvrer dans les rues étroites ce qui permettra de conserver en l'état les revêtements.

Rue de la prairie : Cette voie est à refaire partiellement avec une participation de la commune de Montils. La commune de Rouffiac a déjà effectué le débarras.

Le rapporteur de la commission voirie doit se rapprocher de son homologue de Montils afin de déterminer le coût réel de ces travaux.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CRCA-CMDS

Motif de l'emprunt : Prêt relais de trésorerie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la CRCA-CMDS décide :

Article premier : Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la CRCA-CMDS le renouvellement d'une ligne de trésorerie, au 1^{er} juin 2007, de la somme de 45 000 € pour une durée de 12 mois, indexée sur le T4M majorée d'une marge invariable de 0,20 (à titre indicatif le T4M d'avril 2007 était de 3,8230, soit un taux de 4,0230 % pour les utilisations d'avril 2007) et dont le remboursement s'effectuera avant le 1^{er} juin 2007.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

EMPRUNT VOIRIE SUBVENTIONNÉ : 9 000 €

Exposé : Motif de l'emprunt : Financement sur emprunt du Programme 2007 d'Amélioration de la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 9 000 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515 -33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant : 9 000 € (Neuf mille euros)

Durée : 10 ans

Objet du prêt : Financer les travaux de voirie dans le cadre du Programme 2007 d'Amélioration de la voirie communale

CONDITIONS FINANCIÈRES

Taux fixe : 4,26 %

Périodicité : semestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Versement : jusqu'au 28 septembre 2007

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur TISSANDIER Julien, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

RÉFLEXION SUR L'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE MOBILE

Nous devons rappeler à nos concitoyens les règles élémentaires de civisme.

Le mercredi 9 mai 2007, Monsieur Le Maire et quelques habitants ont constaté avec beaucoup de découragement la montagne d'immondices déposés autour de la benne. L'entreprise PINET, titulaire du marché a donc enlevé la benne à la date prévue, laissant sur la place du cimetière entre 3 et 4 m³ d'encombrants et de déchets de toutes sortes.

Après négociation entre la Communauté de Communes de Pons (M. LAURENT) et la commune (M. TISSANDIER), une nouvelle benne est revenue ramasser tous ces immondices. Monsieur Le Maire doit remercier MM. Henri GUÉLIN, Claude CHIRON et notre agent qui ont ramassé toutes les ordures afin d'éviter une seconde rotation du tracteur (Coût de l'intervention à la charge du contribuable rouffiacais : 106,71 € HT).

Monsieur Le Maire n'a pas de solution pour garantir une bonne utilisation de la benne. Le risque encouru est la suppression de ce service.

Monsieur Le Maire demande à ses collègues de faire un peu de pédagogie dans ce domaine. En outre, il rend compte au Conseil qu'il a pu identifier un des contrevenants et qu'il l'a rappelé à l'ordre, dans l'intérêt de tous.

Lors de la prochaine vacation de la benne (Du 7 au 14 juin prochain), il est proposé d'apposer un écriteau rappelant les règles élémentaires de civisme. Durant cette période, nous suivrons de près le remplissage et interviendrons pour faire enlever la benne à temps.

BUREAUX DE VOTE POUR ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 10 ET 17/06/2007

Monsieur Le Maire propose de reconduire les tours de service mis en place pour les élections présidentielles.

CARRIÈRE DE DOMPIERRE

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'un dossier de renouvellement de demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire à DOMPIERRE-SUR-CHARENTE. Notre commune étant concernée par le rayon d'affichage, nous sommes tenus d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal n'émet aucune réserve quant à l'exploitation de cette carrière.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre du sinistre du 13/01/2007 (bris de table lors d'une location à l'Espace Saintonge), notre assurance, la SMACL nous propose le remboursement de 309,76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) accepte le remboursement de l'assurance,
- 2) décide l'imputation des sommes reçues au compte 7788.

C. C. A. S. : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Suite au décès de Mme Roselyne de VILLAMIL, il convient de procéder à son remplacement au sein du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a élu à l'unanimité :

Mme Marthe SANTON.

QUESTIONS DIVERSES

→ Syndicat Mixte

Joël ARNAUD communique aux élus les résultats analytiques des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte. Il en ressort que le prix de revient d'un élève en maternelle scolarisé à ROUFFIAC / ST-SEVER est légèrement inférieur à celui des écoles environnantes. Il en est de même pour un élève en primaire. Quant à la cantine, 16 000 repas sont assurés, par an, au coût moyen de 3,50 € ; le prix demandé aux familles est de 2,00 € par enfant.

Devant le coût élevé lié à la gestion du Syndicat Mixte, les élus s'interrogent sur l'avenir. En effet, les impôts levés sur la commune compensent à peine cette dépense.

→ Aire de loisirs

L'ouverture est confirmée pour la mi-juin. Le gestionnaire se verra remettre les clés début juin de façon à ce qu'il puisse mettre en place son outil de travail.

Charge aux élus de gyrobroyer l'aire de jeux et le grand champ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

P. MONNEAU

J. TARRIT

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD